

tion est motivée par plusieurs avantages. Au dehors elle sert à distinguer la place du sanctuaire; au dedans elle concentre, par un effet de perspective, l'attention des fidèles sur le lieu où s'accomplissent les mystères et où siège le pontife. Ne soyons donc pas étonnés si le *deambulatorium* ou prolongation des nefs autour de l'abside, c'est-à-dire la destruction de l'abside, a toujours été repoussé dans le diocèse de Lyon. Quelques églises récemment construites ne peuvent ici nous contredire. Elles sont en trop petit nombre, et l'on sait que dans ces derniers temps, malgré de grandes prétentions à la recherche du passé, on est guidé bien moins par le respect de ce passé que par l'influence de la mode. Or, ce fait de l'absence de *deambulatorium* n'est pas une exception, mais une règle générale, oubliée comme tant d'autres en beaucoup d'endroits et conservée chez nous. Le chœur doit terminer l'église comme il terminait les basiliques. Les transepts indiquent la limite des parties accessibles aux simples fidèles.

Pour se convaincre que l'absence du *deambulatorium* n'est pas un fait sans valeur, il suffit de jeter les yeux sur d'autres diocèses. A Paris, pour ne citer que des exemples bien connus, depuis Saint-Germain-des-Prés jusqu'à Saint-Sulpice, c'est-à-dire du XI^e au XVIII^e siècle, les églises sont construites d'après le plan anli-basilical. Ailleurs on trouve le mélange des deux systèmes sans que rien puisse faire pressentir qu'une idée liturgique ait présidé aux caprices des architectes ou posé une digue à leurs recherches de nouveautés. Si donc nous trouvons à Lyon une opposition persévérante aux formules qui dominèrent ailleurs dans les constructions religieuses, elle ne peut venir que d'une règle, non écrite, mais traditionnelle; règle qui se lie intimement à la constitution même de l'Église primatiale, à ses rites, à son attachement à l'antiquité, à ses usages exceptionnels, témoignages de sa suprématie. Vouloir l'attribuer à une infériorité